



Litige avec le CNED: ils me demandent de payer une deuxième année

Par **oriane243**, le **23/11/2015** à **20:01**

Bonjour, rnrnIl y a quelques années j'ai fait une inscription au CNED, j'ai continué à payer tout de même. Ce pendant dernièrement j'ai arrêté les paiements car je n'avais pas validé ma première année et je n'ai jamais reçus les cours de la deuxième année. rnrnUne certaine Mme. BUSHI (très malpolie et désagréable) m'a dernièrement demander de finir de payer la formation dans sa totalité, je lui ai donc dis qu'étant donné que la somme initiale (pour les 2 ans) est de 839 euros et que la moitié de cette somme est 419.50 euros et qu'en faisant la différence entre le prix initiale et ce que je vous doit encore (321 euros), j'ai payé plus que le prix de la première année. rnrnrnJe pense qu'après avoir payé 518 euros je ne leur doit plus rien du tout, vu que cette somme dépasse bien largement la moitié des 839 euros de formation. rnrnDernièrement ma mère m'a téléphoné en me disant que j'ai reçu un courrier d'un huissier de la part du CNED. rnrnIl y a t-il un moyen légal d'en finir avec ces voleurs incompetents?

Par **amajuris**, le **23/11/2015** à **20:16**

bonjour, rnrnarrêter les paiements ne suffit pas à résilier votre contrat. rnvotre contrat que vous avez accepté et signé, doit comporter les modalités de sa résiliation, courrier recommandé avec AR par exemple. rnaviez-vous respecté les conditions de résiliation prévues dans votre contrat. rnsalutations

Par **oriane243**, le **23/11/2015 à 20:24**

Tapez votre texte ici pour répondre ...Je n'ai pas fait de résiliation à l'époque car je pensais que mon contrat devenait caduque du fait que je n'avais pas validé ma première année et que le CNED NE m'avait envoyé aucune proposition de redoublement ou de résiliation.

Par **morobar**, le **24/11/2015 à 09:29**

Bonjour,
Vous aurez l'occasion d'exposer votre défense, car le CNED, service de l'éducation nationale, a l'habitude d'aller au bout de ses recouvrements par voie de justice.
De vous à moi, vous n'avez pas lu votre contrat, et franchement c'est un peu facile de déclarer n'avoir rien fait en pensant que deviner vos intentions c'était le boulot du CNED.